



Développement de l'Apiculture
en Bretagne



La MAEC api : principales informations



Nature de mes dépenses :

Le cheptel et son développement

Je maintiens un cheptel
de plus de 72 colonies de
production

MAEC api

Principe général

- ▶ Découle de la PAC (Politique Agricole Commune)
Fonds sollicité = FEADER (un des fonds du deuxième pilier de la PAC)
Auquel s'ajoute un financement régional.
- ▶ On engage des colonies (de production), et des emplacements (un emplacement par tranche de 24 colonies)
- ▶ Apporte une aide à hauteur de 21€ par colonie engagée
- ▶ Plancher de l'aide à 1 512€, et plafond à 11 000€ (avec transparence GAEC)

Critères d'éligibilité

- ▶ Le demandeur doit :
 - Avoir son siège d'exploitation en Bretagne
 - Détenir un numéro de pacage (donc être affilié à la MSA)
 - Pouvoir engager minimum 72 colonies (qui ont fait l'objet d'une déclaration l'hiver précédent)

Obligations à respecter :

- ▶ Détenir en permanence un nombre de colonies au moins égal au nombre de colonies engagées
- ▶ Un emplacement supplémentaire par tranche de 24 colonies engagées
- ▶ Au minimum 12 colonies engagées sur chaque emplacement
- ▶ Respect d'une durée minimale d'occupation de 3 semaines sur chaque emplacement (entre les mois d'avril et d'octobre)
- ▶ Au moins 1 km d'écart entre deux emplacements
- ▶ Respect d'un emplacement pour chaque tranche de 96 colonies engagées sur une zone intéressante au titre de la biodiversité

=> Obligations en majorité vérifiables par consultation du registre d'élevage. Qu'il faut donc avoir à jour !

Comment ça se passe ?

- ▶ Contractualisation de 1 an
Excepté pour les personnes qui se sont engagées en 2020.
- ▶ Interlocuteurs référents : les DDTM
- ▶ Contractualisation possible du 1^{er} avril au 15 mai 2024
- ▶ Paiements en mars de l'année suivante



Plus d'informations

- ▶ Une note d'information est publiée annuellement par l'ADA Bretagne
 - ▶ [Consultable ici](#)

- ▶ Une notice d'information est publiée annuellement par la Région
 - ▶ Vous pouvez y retrouver les modalités et le cahier des charges de la MAEC api
 - ▶ [Consultable ici](#)

- ▶ Animatrice de l'ADA Bretagne travaillant sur les aides financières :
Maëlle Colin - 07 61 59 27 46 - maelle.ada@gie-elevages-bretagne.fr

- ▶ La DDTM de votre département